



PRÉFET DU RHÔNE



Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, les responsables de certains établissements de l'Education nationale (écoles, collèges, lycées) constatent un fort taux d'absentéisme des élèves les premiers jours de la rentrée scolaire ainsi que les derniers jours de cours.

Nous souhaitons rappeler que l'inscription dans un établissement scolaire entraîne l'adhésion à l'ensemble des obligations liées à la scolarité et que l'assiduité fait partie des obligations essentielles qui s'imposent à l'élève comme à ses parents.

Un départ en vacances ne saurait être un motif valable justifiant l'absence de l'enfant.

Par ailleurs tout élève doit être présent le jour de la rentrée scolaire. Dans le cas contraire son inscription dans l'établissement ne pourra pas être garantie.

De nombreux élèves se mettent en situation d'échec après avoir manqué le début ou la fin de l'année scolaire. C'est la raison pour laquelle l'école sera vigilante à toute absence d'élève.

En cas d'absentéisme aggravé de votre enfant un signalement au Procureur de la République pourra être engagé.

L'École est un lieu essentiel pour l'accès à la connaissance.

Elle transmet également à nos enfants les valeurs de la République et des principes pour construire leur avenir et celui de notre société.

Nous savons compter sur la responsabilité de chacune et de chacun.

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Michel DELPUECH

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Rhône

Philippe COUTURAUD